Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 040-214001331-20240801-DECISION20_2024-CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
LABENNE

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

Décision du Maire : N°20/2024

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Travaux d'entretien, de recalibrage et d'aménagement sur espaces communaux- Avenant n° 3

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-1 à R 2194-9,
Vu l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique selon lequel un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 01/2022 attribuant le marché à l'entreprise SN LAUSSU,
Vu la décision n°01/2024 acceptant l'avenant n°1,
Vu la décision n° 13/2024 acceptant l'avenant n°2,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte l'ajout de prix nouveaux rendus nécessaires pour procéder à des travaux de sécurité sur la voirie,

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer l'avenant n°3 au marché « Travaux d'entretien, de recalibrage et d'aménagement sur les espaces communaux attribué à SN LAUSSU.

Article 2 : Le présent avenant engendre l'ajout de prix nouveaux :

- 101 Installation de chantier 2220.00 HT (Forfait)
- 105 Signalisation de chantier 4 530.00 HT (Forfait)
- 110 Plan de récolement 1025.00 HT (Forfait)
- 200 Préparation du terrain 2092.00 HT (Forfait)
- 410 Béton C30/37 289.00 HT (mètre cube)
- 505 Couche d'accrochage 0.92 HT (mètre carré)
- 510 Grave bitume 0/14 98.6 HT (tonne)
- 601 Signalisations Dalle podotactile 89.00 HT (mètre linéaire)
- 605 Signalisation verticale 8602.00 HT (Forfait)

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 040-214001331-20240801-DECISION20_2024-CC

- 610 Signalisation horizontale générale 2578.00 HT (forfait)

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Labenne, le 1er Août 2024
Le Maire,
Jean Luc DELPUECH

MAIRIE DE LABENNE (Landes)

Envoi en Sous-Préfecture
Le 05/08/2024
Et publication/notification
Le 05/08/2024